

Plan grand froid

Dans le cadre du dispositif national destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule/grand froid, votre municipalité et le CCAS ont mis en place un registre nominatif des personnes particulièrement vulnérables de la commune vivant à domicile qui en font la demande, ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin).

Ce registre est nominatif et permet à la commune de connaître les personnes particulièrement vulnérables avant même le déclenchement du plan grand froid.

Trois catégories de personnes peuvent figurer sur le registre nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile

Ce registre permet à votre municipalité d'appeler et de visiter les personnes inscrites sur ce registre.

Le CCAS téléphone



Situation la personne répond, qu'elle n'a pas de problème, qu'elle va parfaitement bien :
Le CCAS n'intervient pas et rappellera jusqu'à la fin de l'alerte

La personne ne répond pas ou répond mais il semble y avoir un problème :

- Appel à la famille
- Le CCAS se rend au domicile
- Evaluation de la situation
- Appel des secours si nécessaire
- Mise en place d'un maintien à domicile (portage de repas, auxiliaires...)

La solidarité est la première mesure à appliquer en cas de grand froid.

En effet, l'isolement des personnes âgées ou handicapées dont le manque d'autonomie ne leur permet pas un lien fréquent avec le monde extérieur représente un facteur aggravant en période de grand froid ou de canicule.

Dans ces circonstances, il faut s'assurer que les personnes de santé précaire, soient aidées et soutenues dans leur vie quotidienne.

Les personnes sans-abri ou les SDF peuvent également être soutenus par le CCAS qui contactera les services d'urgence (115 Samu social ou le 15). Un dispositif d'hébergement d'urgence a par ailleurs été mis en place par la Préfecture de l'Essonne.

En cas de nécessité, il est utile de connaître les numéros à appeler en urgence.

La première personne à joindre est le médecin traitant. Si celui-ci n'est pas là, les pompiers en composant le 18, ou le SAMU en composant le 15 en cas d'urgence.

Le très grand froid demande au corps de faire des efforts supplémentaires sans s'en rendre compte. Le cœur bat alors plus vite pour éviter que le corps ne se refroidisse. Cela peut donc être dangereux pour les personnes âgées, plus particulièrement celles atteintes d'une maladie chronique. Il faudra donc limiter les sorties.

Les nourrissons aussi, sont particulièrement vulnérables à l'hypothermie étant plus sensibles aux basses températures.

LES RECOMMANDATIONS EN PERIODE DE PLAN GRAND FROID

GRAND FROID

- Vérifier le bon fonctionnement de vos appareils de chauffage et des bouches d'aération
- Ramoner les cheminées
- La température ambiante intérieure doit être de 19°C
- Aérer une fois par jour
- Prévoir de l'eau et de la nourriture
- Se couvrir